

## Consultation publique

### Standard GFSS FSC - Province des Iles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)

**Suite à une modification du contenu du projet de référentiel générique FSC de gestion forestière responsable des Iles Loyauté en Nouvelle-Calédonie, une nouvelle version est ouverte à la consultation publique du 01.04.2021 au 03.05.2021.**

Forest Stewardship Council a pour objectif de promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts à travers un référentiel de bonnes pratiques. Le référentiel FSC s'adresse aux acteurs des filières forestières soucieux de valoriser une gestion durable de leurs territoires en lien avec les acteurs locaux. Le référentiel FSC appliqué à la Nouvelle-Calédonie (Iles Loyautés) est en cours d'écriture et doit permettre d'adapter les exigences aux conditions sociales, environnementales et réglementaires locales. Le périmètre des Iles Loyauté a été retenu car l'exploitation du bois de Santal constitue un enjeu économique important.

La présente consultation constitue la deuxième consultation publique. Elle a pour objectif de consulter les acteurs sur un axe particulier du référentiel, l'articulation entre

- la prise en compte des droits des peuples autochtones (**Principe 3**)
- les relations avec les communautés locales (**Principe 4**).

La question de prise en compte des droits des peuples autochtones est un principe fondamental du référentiel FSC. Le peuple kanak a donc une place centrale dans le référentiel :

- En tant que communautés locales (chapitre 4) car représente plus de 90% de la population des Iles Loyautés.
- En tant que peuple autochtone (chapitre 3) avec ses traditions coutumières.

Dans le projet de référentiel qui avait été présenté lors de la première consultation publique, il avait été considéré que les concepts de peuples autochtones et communautés locales faisaient doublon sur le territoire des îles Loyautés. Le Principe 3 (peuples autochtones) avait ainsi été considéré comme non-applicable, pour ne conserver que le Principe 4 (communautés locales). Cependant les preuves de soutien récoltées lors de la première consultation pour confirmer cette approche n'ont pas été suffisantes.

**La proposition d'aujourd'hui consiste donc à inclure dans le projet de référentiel le Principe 3 séparément du Principe 4. La présente consultation est réalisée par ECOCERT, avec l'appui de FSC FRANCE et a pour objectif de récolter les avis des parties prenantes sur cette décision.**



*Veillez utiliser le questionnaire en ligne ci-dessous pour vos réponses. Les réponses reçues après la date de clôture ne seront pas prises en considération. Tout commentaire reçu après la date de clôture ne seront pas pris en compte.*

*Toutes les contributions à la consultation seront publiées, sauf si la non-publication est expressément demandée dans la section « Informations générales » du questionnaire.*

**NB** : les réponses anonymes et les suggestions sans commentaires ne seront pas considérées.

Ce document devra être envoyé par email à l'adresse suivante: [forest@ecocert.com](mailto:forest@ecocert.com)

Informations générales	
Nom, prénom :	
Organisation :	
Téléphone :	
Adresse mail :	
Date d'envoi du commentaire :	
Je souhaite rester anonyme (barrer ou effacer la mauvaise réponse)	Oui / Non
Commentaires :	

Questions autour de l'inclusion du principe 3 dans le référentiel FSC	Réponse (barrer ou effacer la mauvaise réponse)	Commentaire additionnel
Selon vous, sur le périmètre des Îles Loyautés, considérez-vous que les concepts de « communautés locales » et celui des « peuples autochtones » devraient être séparés ?	Oui / Non	Pourquoi?
Considérez-vous que l'inclusion du Principe 3 concernant les peuples autochtones et sa mise en œuvre sur le périmètre des îles Loyautés pourrait constituer un problème ?	Oui / Non	Si oui, de quelle nature ?



Avez-vous des suggestions à proposer concernant le contenu les dernières modifications du référentiel ?

Numéro du critère ou de l'indicateur	Ajustements proposés	Justifications
PRINCIPE 3		
Exemple : 3.1.1		
PRINCIPE 4		
Exemple : 4.1.1		
Annexe B : Exigences en termes de formation des travailleurs		
Annexe D : Plan de gestion		
Annexe G : Hautes valeurs de conservation		
Exemple : HVC 5		

Possibilité d'ajouter des lignes.